

## Conseil Municipal du 05 Avril 2022

### Extrait du registre des délibérations

D – 4-2/2022

L'an Deux mille Vingt-deux, le cinq Avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la ville de SAINT-ANDRE-LEZ-LILLE, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Elisabeth MASSE, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite le trente Mars, soit cinq jours auparavant, laquelle convocation a été affichée à la porte de la mairie, conformément à la Loi.

Les voyageurs

–

Attribution d'une  
subvention  
exceptionnelle

Étaient présents :

Elisabeth MASSE, Maire ;

Jean-Pierre EURIN, Pascale LAHOUSTE, Joséphine FARINEAUX, Nicolas LE NEINDRE, Claude WASILKOWSKI, Pascal THIBAUT, Danielle SENECHAL, Michel HUYLEBROECK, Laurent GOVAERT, Adjoints ;

Martine DURIEUX, Régis LOGIER, Didier PARSY, Lydie YAP, Céline SEGUIN, Cédric ANDRE, Marie MARCHAND, Sébastien LEBLANC, Carmen GONZALEZ RUIZ, Esteban GARCIA, Guillaume MONCEAUX, Charlotte BERTHELOT, Patricia DUVAUX, Hervé LESIEUX, Sandrina RONCHIADIN.

Ont donné procuration :

Louis-Marie HARDY à Jean-Pierre EURIN

Serge GOSTIJANOVIC à Elisabeth MASSE

Julie HENNEBELLE à Michel HUYLEBROECK

Louis CRUCHET à Danielle SENECHAL

Isabelle COLNENNE à Esteban GARCIA

Hervé LESIEUX à Claude WASILKOWSKI

Déborah ANDRE à Guillaume MONCEAUX

Cyprien RICHER à Charlotte BERTHELOT

Était Absente :

Delphine MIZTAL,

Secrétaire de séance : Carmen GONZALEZ RUIZ

Rapport de Monsieur Michel HUYLEBROECK :

L'association « les voyageurs » a fait une demande de subvention exceptionnelle :

LOISIRS/ANIMATION/MONDE ECONOMIQUE	
Compagnie les Voyageurs	10 000 €

L'association « Les Voyageurs » sollicite une aide financière pour l'organisation du Festival « Ukulélé to Heaven » qui se déroulera du 1er au 3 Juillet 2022.

Cette manifestation réunira autour du Ukulélé des artistes nationaux et internationaux. Elle fera également la part belle aux pratiques amateurs et à la découverte.

Le coût de ce Festival est estimé à 84 699 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Attribue une subvention exceptionnelle de 10 000€ à l'association « Les voyageurs».
- Autorise Madame le Maire à signer tout document relatif à la présente décision.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Pour extrait certifié conforme,  
Le Maire



  
Elisabeth MASSE